

S O M M A I R E  
du recueil des actes administratifs  
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE  
n° 6 sexies du 22 juin 2015

Spécial A.R.S. et DIRECCTE

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"  
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne  
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

<b>MESURES NOMINATIVES</b>	<b>4</b>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	4
<i>Arrêté N°2015-262 du 28 avril 2015 modifiant la composition de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) de l'HAD pays de Chaumont et Langres</i>	4
<i>Décision n° 2015 - 234 du 23 avril 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au GIE TEP Champagne-Ardenne à Reims, en vue du remplacement de l'appareil TEP SCAN exploité sur le site de l'Institut Jean Godinot à Reims.</i>	4
<i>Arrêté N°2015-320 du 19 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne (Marne)</i>	5
<i>Arrêté-2015-349 du 26 mai 2015 portant sur l'agrément des terrains de stage d'adaptation des orthophonistes dans le cadre du dispositif d'autorisation d'exercice en France des ressortissants d'un Etat membre ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen</i>	7
<i>ARRETE N°2015-344 du 22 mai 2015 relatif à la composition de la commission de subdivision</i>	8
<i>Décision n°2015-355 du 27 mai 2015 portant accord à l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique à la SCM cabinet radiologique de Charleville-Mézières, en vue du remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 1,5 Tesla par un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 3 Tesla sur le site du centre hospitalier de Charleville-Mézières</i>	10
<i>Décision n°2015-356 du 27 mai 2015 confirmant l'autorisation, prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique, à la SA Courlancy après cession des autorisations suivantes anciennement détenues par la SA Saint-André à Reims</i>	12
<i>Arrêté N°2015-350 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières (Ardennes)</i>	14
<i>Arrêté N°2015-351 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fumay (Ardennes)</i>	15
<i>Arrêté N°2015-352 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Belair (Ardennes)</i>	16
<i>Arrêté N°2015-353 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Nouzonville (Ardennes)</i>	17

<i>Arrêté N°2015-354 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (Ardennes)</i>	18
<i>Arrêté N°2015-357 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (Marne)</i>	19
<i>Arrêté N°2015-358 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne (Marne)</i>	20
<i>Arrêté N°2015-359 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Épernay (Marne)</i>	21
<i>Arrêté N°2015-360 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montmirail (Marne)</i>	22
<i>Arrêté N°2015-361 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argonne (Marne)</i>	23
<i>Arrêté N°2015-362 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (Marne)</i>	24
<i>Arrêté N°2015-363 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale de la Marne (Marne)</i>	25
<i>Arrêté N°2015-364 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fismes (Marne)</i>	26
<i>Arrêté N°2015-365 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Troyes (Aube)</i>	27
<i>Arrêté N°2015-367 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine (Aube)</i>	28
<i>Arrêté N°2015-368 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube (Aube)</i>	29
<i>Arrêté N°2015-369 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale de l'Aube (Aube)</i>	30
<i>Arrêté N°2015-370 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Dizier (Haute-Marne)</i>	31
<i>Arrêté N°2015-371 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chaumont (Haute-Marne)</i>	32
<i>Arrêté N°2015-372 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Langres (Haute-Marne)</i>	33
<i>Arrêté N°2015-373 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne)</i>	34
<i>Arrêté n°2015-374 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montier en Der (Haute-Marne)</i>	35
<i>Arrêté N°2015-376 du 27 mai 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville (Haute-Marne)</i>	35
<i>Arrêté N°2015-377 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne (Haute-Marne)</i>	36
<i>Arrêté N°2015-380 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sedan (Ardennes)</i>	37
<i>ARRETE N°2015-382 du 29 mai 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne</i>	38
<i>Arrêté N°2015-385 du 1<sup>er</sup> juin 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne</i>	46
<i>Arrêté n°2015-386 du 1<sup>er</sup> juin 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile</i>	49
<i>Arrêté n°2015-387 du 1<sup>er</sup> juin 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines des prises en charge et accompagnements médico-sociaux</i>	50

*Décision en date du 9 juin 2015 d'affectation à titre d'intérim à la fonction d'inspection du travail des établissements de transport ferroviaire et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire du département de la Marne*

50

<b>MENTIONS INSEREES</b>
--------------------------

52

*Renouvellement tacite d'autorisations en date du 14 avril 2015, par application des dispositions de l'article l.6122-10 du code de la sante publique*

52

## MESURES NOMINATIVES

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-262 du 28 avril 2015 modifiant la composition de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) de l'HAD pays de Chaumont et Langres

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CROCHET, en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ;

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la CRUQPC de l'HAD pays de Chaumont et Langres, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante:

Monsieur Claude CLEMENT, Ligue contre le Cancer, demeurant 13 avenue des Etats Unis – Centre Agora 52000 CHAUMONT, titulaire

Madame Nadine DESCORSE, Ligue contre le Cancer, demeurant 18 Rue Chevaucourt – 52000 CHAUMONT, suppléante

Monsieur Jean-François JURVILLIER, France Alzheimer, demeurant 3 Place de la Fontaine, 52000 CHAUMONT, titulaire

Madame LAURENT Yvonne, Association Spina Bifida Handicaps, demeurant 11 rue des Iris – 52340 BIESLES, suppléante.

### Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs, soit d'un recours administratif préalable gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé, soit d'un recours administratif préalable hiérarchique auprès du ministre de la santé et des sports. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet de tels recours.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons-en-Champagne, soit :

directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs,

à l'issue d'un recours administratif préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

### Article 3

Le Directeur général p.i. de l'ARS Champagne-Ardenne et le Directeur HAD pays de Chaumont et Langres, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-champagne,

Pour le Directeur général p.i. de l'ARS Champagne-Ardenne,

et par délégation,

Le Chef de cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

---

A.R.S. – L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Décision n° 2015 - 234 du 23 avril 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au GIE TEP Champagne-Ardenne à Reims, en vue du remplacement de l'appareil TEP SCAN exploité sur le site de l'Institut Jean Godinot à Reims.

Le directeur général  
de l'agence régionale de santé  
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil TEP SCAN sur le site de l'Institut Jean Godinot à Reims présentée par le GIE TEP Champagne-Ardenne à Reims.

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-15, R.6122-23 à R.6122-44 et D. 6122-38 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
VU l'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015;  
VU le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;  
VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 20 décembre 2012, fixant les périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les matières relevant de l'agence régionale de santé ;  
VU l'arrêté du directeur de l'agence régionale de santé du 6 février 2014 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds, préalable à la période de dépôt de demande d'autorisation du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 novembre 2014 ;  
VU le dossier de demande d'autorisation de remplacement d'un appareil TEP SCAN sur le site de l'Institut Jean Godinot à Reims, déposé par le GIE TEP Champagne-Ardenne à Reims dans la période réglementaire du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 novembre 2014 et réputé complet ;  
VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 17 avril 2015 ;

## CONSIDERANT

- que la demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional d'organisation des soins et est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma,
- que s'agissant du remplacement d'un équipement matériel lourd existant, la demande ne modifie pas le bilan quantifié de l'offre de soins sur le territoire,
- que le demandeur s'engage à respecter les effectifs et la qualification des personnels et à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé,
- que le demandeur s'engage à réaliser une évaluation,
- que le demandeur s'engage à respecter un volume d'activité et de dépenses à la charge de l'assurance maladie,

## DECIDE

**Article 1** L'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique est **accordée** au GIE TEP Champagne-Ardenne à Reims, en vue du remplacement de l'appareil TEP SCAN exploité sur le site de l'Institut Jean Godinot à Reims.

**Article 2** Le projet devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et sa mise en œuvre devra être achevée dans un délai de quatre ans ; à défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

**Article 3** Lorsque le bénéficiaire de l'autorisation met en service le nouvel équipement matériel lourd, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Article 4** La durée de validité de l'autorisation est de **5** ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

**Article 5** Dans un délai de six mois prévu à l'article L.6122-13 du code de la santé publique, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire.

A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation dans les conditions prévues au II de l'article L.6122-13.

**Article 6** Le renouvellement de l'autorisation sera soumis aux conditions fixées par les articles L.6122-9 et L.6122-10 du code de la santé publique.

**Article 7** La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

**Article 8** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne le 23 avril 2015

Pour le directeur général de  
l'agence régionale de santé par intérim,  
la directrice adjointe de l'offre de soins,

Signé : Agnès Gerbaud

---

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-320 du 19 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Châlons-en-Champagne est composé des membres ci-après :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Benoist APPARU, Député-Maire de Châlons en Champagne ;
- Madame Pascale BELAIR, Adjointe au Maire, Représentante de la commune de Châlons en Champagne ;
- Monsieur ADAM et Monsieur BATY, Représentants de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Madame Lise MAGNIER, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Marne, Représentante du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentant du personnel

- Madame Patricia FRANCOIS, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Monsieur le Docteur WILLEM et Monsieur le Docteur WUILMET, représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;
- Madame Claire BONOT-MOREAU et Madame Karine BALLAND, représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

- Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne
  - o Monsieur Yves RAGETLY, Représentant de l'Office des Séniors de Chalons en Champagne ;
  - o En attente de désignation ;
- Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de la Marne :
  - o Madame Elisa SCHAJER, Association Croix-Rouge Française ;
  - o Monsieur Jean-Claude RAGOT, Association ADAPEI ;
  - o Madame Marie-Joseph LANGLET-ULAN, Association France Parkinson

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Châlons en Champagne, Président de la commission médicale d'établissement ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Marne ;
- Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général  
par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

Arrêté-2015-349 du 26 mai 2015 portant sur l'agrément des terrains de stage d'adaptation des orthophonistes dans le cadre du dispositif d'autorisation d'exercice en France des ressortissants d'un Etat membre ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

**VU**

Le code de la santé publique ;

- L'ordonnance n° 2008-507 du 30 mai 2008 portant transposition de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- L'arrêté du 30 mars 2010 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions de psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste, opticien-lunetier par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le présent arrêté se substitue au précédent arrêté portant sur l'agrément des terrains de stage d'adaptation des orthophonistes dans le cadre du dispositif d'autorisation d'exercice en France aux ressortissants d'un état membre ou partie à l'accord sur l'espace économique.

Article 2 :

Les terrains de stage d'adaptation prévus pour les orthophonistes par l'arrêté du 30 mars 2010 susvisé et figurant dans l'annexe jointe au présent arrêté sont agréés par l'agence régionale de santé.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 mai 2015

Pour le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,  
Et par délégation,  
Le Directeur de l'offre de soins,

*Signé* : Thomas TALEC

---

ARDENNES			
NOM	Type de stage (en établissement ou chez un professionnel)	Prises en charge / spécialités	Adresse (s)
BARRET FLORENCE	établissement		CAMSP 12 Cours Briand BP 325 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
COMES INGRID	établissement		CAMSP 12 Cours Briand BP 325 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
HOUSEZ VALERIE	établissement		CAMSP de Sedan (antenne)
RUTTÈRS DOMINIQUE	établissement		CAMSP de Sedan (antenne)
GUIBERT CHANTAL	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 15 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
LALLEMENT SYLVIE	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 15 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
TEMESVARI MAYA	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 14 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
BOUCHEX-BELLOMIE CHARLINE	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 17 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
LAUTAR VIRGINIE (ép.CAMARA)	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 17 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
POSTAL MARIE	établissement	Jeunes de 0 à 20 ans autisme / troubles du comportement / handicap	Centre d'Audiophonologie et d'Education Sensorielle 17 Avenue Jean Jaurès BP.438 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
WARTIQUE MARYSE	établissement		CMP des Ardennes IME les Sapins 12 Cours Briand 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
VANPEENE CATHERINE	établissement		CRF Adultes 36 Rue de Warcq BP.829 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
BRECHAT PIERRE-HUGUES	établissement		CRF Adultes 36 Rue de Warcq BP.829 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

ARDENNES			
GERICKE CATHERINE	établissement		CRFA UGECAM Nord Est 147 Route de Charleville 08090 WARNECOURT
CROWET DOMINIQUE	établissement		IME 4 Rue du Fourneau BP 1 08160 BOUTANCOURT
PINARD WELTER MICHELLE	établissement		IME Jacques sourdille 4 Chemin de Chaumont 08090 MONTCY NOTRE DAME
BOUILLON PATRICIA	établissement		Institut d'Education Psychomotrice de Montvillers 2 Rue des Genêts 08140 BAZEILLES
BARADEL-LABARRE ADELINE	chez un professionnel		7 bis Rue de la Poste 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
BOISSEAUX-LAMBERT EMMANUELLE	chez un professionnel		3 rue Charles Chardenal 08350 DONCHERY & 2 Bis Rue Pasteur 08330 VRIGNE AUX BOIS
DELANNOY CATHERINE	chez un professionnel		4 Rue Noël 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
GALLET GAELLE	chez un professionnel		7 bis Rue de la Poste 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
GIDOIN-MICHELET CATHERINE	chez un professionnel		3 Rue Charles Chardenal 08350 DONCHERY
HALIGON CARINE	chez un professionnel		6 Rue du Lac de Balron 08390 DONCHERY
LANGLOIS KRISIA	chez un professionnel	Enfants et adultes pour des troubles dys, des déglutitions. Prise en charge d'enfants autistes ou souffrant de TED, des adultes aphasiques ou parkinsonniens.	335 Rue Pasteur 08150 RIMOGNE
REMY EDMÉE	chez un professionnel		2 Rue Jean Jeannon 08200 SEDAN

AUBE			
NOM	Type de stage (en établissement ou chez un professionnel)	Prises en charge / spécialités	adresse 1
GARNIER MARIE-HELENE	établissement		CAMSP de l'Aube 77 Rue de Preize 10000 TROYES
MAÏNETTI AMELIE	établissement		CMP Enfants Place de l'Eglise Saint Martin 10100 ROMILLY SUR SEINE
ESNAULT SANDIE	chez un professionnel		13 Rue du Moulin 10190 DIERREY SAINT JULIEN
LACHARME LHEUREUX BÉATRICE	chez un professionnel		41 Rue Saint Rémy 10700 ARCIS SUR AUBE
OUVRE SYLVIE	chez un professionnel		25 Rue Diderot 10000 TROYES
SEMPER SYLVIE	chez un professionnel		4 Rue Jeanne d'Arc 10180 SAINT LYE
VERSTRAETEN RAULET SYLVIE	chez un professionnel		17 Avenue Charles de Refuge 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

MARNE			
NOM	Type de stage (en établissement ou chez un professionnel)	Prises en charge / spécialités	adresse 1
DUFRENOIS SEGOLENE	chez un professionnel		25 rue des Vagériaux 51110 WARMERVILLE & 4 Rue de l'Egalité 51110 WARMERVILLE
RITTIE-BURKHARD ANNE	chez un professionnel	Pathologies neurologiques ou neuro-dégénératives (essentiellement)	158 Rue de Vesle 51100 REIMS
REDAUD MARIE NÔELLE	établissement		CHU de Reims - Hôpital Robert Debré Service ORL Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
DUHAUTOIS CLOTHILDE	établissement	Suivis orthophoniques en audiophonologie, déglutition / phonation chez l'enfant et l'adulte.	CHU de Reims - Hôpital Robert Debré Service ORL Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
	établissement	Suivis orthophoniques en audiophonologie, déglutition / phonation chez l'enfant et l'adulte.	Clinique de Champagne - Groupe Audition Champagne- Ardenne - Centre d'implantation cochléaire 1 Rue de l'Université 51100 REIMS
GALICE PATRICIA	établissement		CHU de Reims - Hôpital Robert Debré Service ORL Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
CAPPE MAUDE	établissement		CHU de Reims - Hôpital Sébastopol Service de Médecine Physique et de Réadaptation Service de MPR - Soins Externes Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
LEFLON BAUDOUX MARIELLE	établissement		CHU de Reims - Hôpital Sébastopol Service de Médecine Physique et de Réadaptation Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
LARDY GAILLOT FREDERIQUE	établissement		CHU de Reims - Hôpital Robert Debré Avenue du Général Koenig 51092 REIMS Cedex
LECLERE BENEDICTE	établissement		CMPP 21 Rue Kellermann 51100 REIMS
NOE - LECOMTE VIRGINIE	établissement		CMPP 4 Rue des Forges 51200 EPERNAY
AIRIAU CATHERINE	établissement		CHU de Reims - Hôpital Maison-Blanche Service de Neurologie 3 Bd de la Paix 51100 REIMS
GATHY FREDERIQUE	établissement		IME La Sittelle 16 bis Cours Wawrzyniak 51100 REIMS
NZENGU MICHELLE	établissement		Institut Michel Flandres 51 Rue Leon Mathieu BP 10 51573 REIMS Cedex 2

MARNE			
NOM	Type de stage (en établissement ou chez un professionnel)	Prises en charge / spécialités	adresse 1
FIEVEZ CLEMENCE	établissement	ORL : prises en charge après chirurgies, en voix et déglutition NEUROLOGIE : patients atteints de maladies neurodégénératives, lésions cérébrales acquises MYOFONCTIONNEL : prise en charge dans le cadre de malpositions linguales	Polyclinique de Courfancy (orthophoniste libérale et vacataire) 38 bis Rue Courfancy 51100 REIMS
AVART Alice	chez un professionnel / établissement	Prise en charge des troubles de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels et mentaux (pathologies génétiques, troubles envahissants du développement dont troubles du spectre autistique et infirmités d'origine cérébrale (IMC) principalement) Prises en charge des troubles de l'oralité dont du syndrome de dysoralité sensorielle	114 Avenue de Paris 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE & Institut d'éducation motrice 51510 FAGNIERES
BERNARD JAUMOT KARINE	chez un professionnel		20 ter Boulevard de la Paix 51100 REIMS
BORGNAT MAUD	chez un professionnel		14 Rue du Champ vert 51300 FRIGNICOURT
CAFFET VANESSA	chez un professionnel		238 Avenue de Laon 51100 REIMS
DOUZAMY-QUIQUERET LAURENCE	chez un professionnel		12 bis Rue de Bazannes 51100 REIMS
DUPONT MARIE	chez un professionnel		4 Rue de Lorraine 51200 EPERNAY
GAUDEL CHRISTINE	chez un professionnel		20 ter Boulevard de la Paix 51100 REIMS
GODONAISE AUBRY ISABELLE	chez un professionnel		13 Rue Maurice Langlois 51400 MOURMELON LE GRAND
ISSARTELLE CORINNE	chez un professionnel		138 Rue du Mont Felix 51530 CRAMANT
JAILLOT ISABELLE	chez un professionnel		12 Rue du Général Sarrail 51200 EPERNAY
LACOMBE SOPHIE	chez un professionnel		43 Rue Chabaud 51100 REIMS
QUINART NADIA	chez un professionnel		12 Rue du Général Sarrail 51200 EPERNAY
SCHVARTZ EMMELINE	chez un professionnel		61 C Route de Bétheny 51450 BETHENY
THOUVENIN LINE	chez un professionnel		19 Rue Nouvelle Appt. 16 51300 VITRY LE FRANCOIS

HAUTE-MARNE			
NOM	Type de stage (en établissement ou chez un professionnel)	Prises en charge / spécialités	adresse 1
TRAMOY-GAUTHROT MARIE-CHRISTINE	établissement		CMPP 4 Rue Decomble 52000 CHAUMONT
BERTRAN MAUD	chez un professionnel		28 Rue Lausanne 52250 LONGEAU PERCEY
BROISE RAFFOURT SEVERINE	chez un professionnel		1 Rue Charles et Joseph Royer 52200 LANGRES
BUTARD AGNES	chez un professionnel		20 Place du Général de Gaulle Val d'ornel Appt. 59 52100 SAINT-DIZIER
DELSOL ANNE CATHERINE	chez un professionnel		15 Rue du Général Leclerc 52150 BOURMONT
MORIZOT BELUCHE VERONIQUE	chez un professionnel		5 Rue Félix Faure 52500 CHALINDREY

ARRETE N°2015-344 du 22 mai 2015 relatif à la composition de la commission de subdivision

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

**VU**

Le code de l'éducation et notamment les articles R632-1 à R632-55 ;

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Benoît CROCHET en qualité de Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté ministériel du 4 février 2011 relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;

L'arrêté ARS N°2015-074 du 10 février 2015 relatif à la composition de la commission de subdivision ;

La décision n°2015-163 du 17 mars 2015 portant délégation de signature du Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Le courriel de l'URPS en date du 21 avril 2015 proposant la désignation de M. le Docteur Jean-Louis JABINET en vue de pourvoir au remplacement de M. le Docteur Gérard BODY, membre suppléant pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement de la commission ;

**A R R E T E**

**Article 1er :** La commission de subdivision, lorsqu'elle statue en formation en vue de la répartition des postes offerts au choix semestriel comprend les membres suivants :

**AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, président de la commission, ou son représentant,

le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine de REIMS :

M. le Professeur Jean-Paul ESCHARD, Doyen de la faculté de médecine, titulaire ou M. le Docteur Georges BELLON, Vice-Doyen, suppléant,

le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS ou son représentant,

le président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Reims :

Monsieur le Professeur Philippe RIEU, Président de la CME du Centre Hospitalier Universitaire, titulaire, ou Monsieur le Professeur Guillaume CADIOT, suppléant,

**un président de commission médicale d'établissement siégeant auprès des centres hospitaliers de la subdivision :**

Madame le Docteur Michèle COLLART, Présidente de la CME du Centre Hospitalier de TROYES, titulaire ou Monsieur le Docteur Michel AUMERSIER, Président de la CME du Centre Hospitalier de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, suppléant,

**un président de commission médicale d'établissement siégeant auprès des Centres Hospitaliers Spécialisés en psychiatrie de la subdivision :**

Monsieur le Docteur Eric WARGNY, Président de la CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, titulaire ou Madame le Docteur Angela BENFATTO, Présidente de la CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube, suppléante,

**un président de commission médicale d'établissement des établissements hospitaliers privés de la subdivision :**

Monsieur le Professeur Tan Dat NGUYEN, Président de la commission médicale d'établissement de l'Institut Jean-Godinot de REIMS, titulaire ou Monsieur le Docteur Ghislain SCHMITT, Président de la commission médicale d'établissement de la Polyclinique Courlancy de REIMS, suppléant,

**un représentant de l'union régionale des professionnels de santé par collègues de médecins :**

Madame le Docteur Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE, titulaire ou Monsieur le Docteur Didier JOSEPH, suppléant, **au titre du collège des généralistes,**

Monsieur le Docteur Bernard LLAGONNE, titulaire ou Monsieur le Docteur Jérôme SANDRE, suppléant, **au titre du collège des anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens,**

Monsieur le Docteur Nicolas HENON, titulaire ou Monsieur le Docteur Jean-Louis JABINET, **au titre du collège des autres spécialistes,**

**cinq représentants enseignants titulaires ou associés de cinq disciplines différentes :**

Monsieur le Professeur Jacques MOTTE, titulaire ou Monsieur le Professeur Michel ABELY, suppléant,

Monsieur le Professeur Carl ARNDT, titulaire ou Monsieur le Professeur Pascal ROUSSEAU, suppléant,  
Madame le Docteur Amélie SERVETTAZ, titulaire ou Monsieur le Professeur Pierre NAZEYROLLAS, suppléant,  
Monsieur le Professeur Arthur KALADJIAN, titulaire ou Madame le Professeur Anne-Catherine ROLLAND, suppléante,  
Monsieur le Docteur Bernard DEFOIN, titulaire ou Monsieur le Professeur Jean-Pol FRITSCH, suppléant,

**deux représentants des internes en médecine en activité affectés dans la subdivision dont un représentant des internes en médecine générale et des résidents :**

un représentant du bureau du comité des internes et un représentant de l'association des internes de médecine générale,  
Ces représentants sont désignés annuellement.

**un Directeur d'un Centre Hospitalier de la subdivision :**

Monsieur Philippe BLUA, Directeur du Centre Hospitalier de TROYES, titulaire ou Madame Danièle HERBELET, Directrice du Centre Hospitalier de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, suppléante,

**un Directeur d'un Centre Hospitalier spécialisé en psychiatrie de la subdivision :**

Monsieur Xavier DOUSSEAU, Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne, titulaire ou Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Centre Hospitalier de la Haute-Marne, suppléant,

**un Directeur d'un établissement de santé privé de la subdivision :**

Monsieur le Docteur Jean-Louis DESPHIEUX, Président Directeur Général du Groupe Courlancy, titulaire,  
Membre suppléant en instance de désignation.

le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant lorsque la commission se réunit concernant le Diplôme d'Etudes Spécialisées de médecine du travail.

**AVEC VOIX CONSULTATIVE :**

Les coordonnateurs interrégionaux ;  
Les coordonnateurs locaux ;  
Les représentants des internes de la commission d'évaluation des besoins de formation.

**Article 2 :** La commission de subdivision, lorsqu'elle statue en formation en vue de l'agrément des terrains de stage, comprend les membres suivants siégeant avec voix délibérative :

**le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine de REIMS, président de la commission :**

M. le Professeur Jean-Paul ESCHARD, Doyen de la Faculté de médecine, titulaire ou M. le Docteur Georges BELLON, Vice-Doyen, suppléant,

**le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,**

**le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS ou son représentant,**

deux enseignants dont un de médecine générale :  
M. le Professeur Carl ARNDT, titulaire ou Mme le Docteur Amélie SERVETTAZ, suppléante,  
M. le Professeur Jean-Pol FRITSCH, titulaire ou M. le Docteur Bernard DEFOIN, suppléant,

**deux représentants des internes affectés dans la subdivision dont un représentant des internes en médecine générale :**

un représentant du bureau du comité des internes de Reims et un représentant de l'association des internes de médecine générale.  
Ces représentants sont désignés annuellement.

**Article 3 :** En application de l'article 14 de l'arrêté ministériel du 4 février 2011 susvisé, le mandat des membres de la commission prendra fin le 23 mars 2016. Cette disposition ne s'applique pas aux représentants des internes dont le mandat est annuel.

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du 10 Février 2015.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 6 :** Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne et le Doyen de la Faculté de médecine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Châlons-en-Champagne, le 22 Mai 2015

Pour le Directeur Général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne  
et par délégation, le Directeur de l'offre de soins

Signé : Thomas TALEC

Décision n°2015-355 du 27 mai 2015 portant accord à l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique à la SCM cabinet radiologique de Charleville-Mézières, en vue du remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 1,5 Tesla par un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 3 Tesla sur le site du centre hospitalier de Charleville-Mézières

Le directeur général de l'agence régionale de santé  
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande d'autorisation de remplacement de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire de 1,5 Tesla, installé sur le site du centre hospitalier par un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 3 Tesla déposée par la SCM cabinet radiologique de Charleville-Mézières.

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-15, R.6122-23 à R.6122-44 et D. 6122-38 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** l'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

**VU** la décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**VU** le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

**VU** l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 20 décembre 2012, fixant les périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les matières relevant de l'agence régionale de santé ;

**VU** l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 9 septembre 2014 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds, préalable à la période de dépôt de demande d'autorisation du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 novembre 2014 ;

**VU** le dossier de demande d'autorisation de remplacement de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 1,5 Tesla, installé sur le site du centre hospitalier, par un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 3 Tesla, déposé par la SCM cabinet radiologique de Charleville-Mézières dans la période réglementaire du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 novembre 2014 et réputé complet ;

**VU** l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 5 février 2015 ;

## **CONSIDERANT**

- que la demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional d'organisation des soins et est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma,
- que s'agissant du remplacement d'un équipement existant, la demande ne modifie pas le bilan quantifié de l'offre de soins sur le territoire,
- que le demandeur s'engage à respecter les effectifs et la qualification des personnels et à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé,
- que le demandeur s'engage à réaliser une évaluation,
- que le demandeur s'engage à respecter un volume d'activité et de dépenses à la charge de l'assurance maladie,

## **DECIDE**

**Article 1** L'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique est **accordée** à la SCM cabinet radiologique de Charleville-Mézières, en vue du remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 1,5 Tesla par un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire d'une puissance de 3 Tesla sur le site du centre hospitalier de Charleville-Mézières.

**Article 2** Le projet devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et sa mise en œuvre devra être achevée dans un délai de quatre ans ; à défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

**Article 3** Lorsque le bénéficiaire de l'autorisation met en service le nouvel équipement matériel lourd, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Article 4** La durée de validité de l'autorisation est de **5** ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

**Article 5** Dans un délai de six mois prévu à l'article L.6122-13 du code de la santé publique, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire.

A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation dans les conditions prévues au II de l'article L.6122-13.

**Article 6** Le renouvellement de l'autorisation sera soumis aux conditions fixées par les articles L.6122-9 et L.6122-10 du code de la santé publique.

**Article 7** La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

**Article 8** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne, le 27 mai 2015

Pour le directeur général par intérim de  
l'agence régionale de santé et par délégation,  
le directeur de l'offre de soins,

*Signé* : Thomas Talec

---

Décision n°2015-356 du 27 mai 2015 confirmant l'autorisation, prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique, à la SA Courlancy après cession des autorisations suivantes anciennement détenues par la SA Saint-André à Reims

Le directeur général  
de l'agence régionale de santé  
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande de confirmation, présentée par la SA Courlancy à Reims, après cession des autorisations suivantes anciennement détenues par la SA Saint-André :

Sur le site de la polyclinique Saint-André à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet,  
Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel,  
Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet,  
Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel,  
Autorisation d'activité de soins de gynécologie-obstétrique-néonatalogie (maternité niveau IIA) à temps complet,  
Autorisation d'activité de soins de réanimation adulte,  
Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer (chirurgie dont pour les activités à seuil le traitement des pathologies du sein, digestives, gynécologiques, ORL et maxillo-faciales),  
Autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence selon la modalité d'accueil des patients en structure d'urgences,  
Autorisation d'exploitation d'un scanographe à usage médical ;

Sur le site de la polyclinique les Bleuets à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet  
Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel  
Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet  
Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel  
Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer (chirurgie dont pour les activités à seuil le traitement des pathologies digestives, gynécologiques et urologiques),  
Autorisation d'activité de soins de soins de suite et réadaptation non spécialisés adultes en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,

Et  
Soins de suite et réadaptation avec les mentions spécialisées suivantes :  
Affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,  
Affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,  
Affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour,  
Affections respiratoires en hospitalisation de jour,  
Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.

*VU* le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-15, R.6122-23 à R.6122-44 et D. 6122-38;

*VU* le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

*VU* l'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

*VU* la décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

*VU* le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

*VU* le dossier de demande de confirmation après cession des autorisations d'activités de soins et d'exploitation d'un scanographe, anciennement détenue par la SA Saint-André à Reims, présentée par la SA Courlancy à Reims et réputé complet ;

*VU* l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 17 avril 2015 ;

#### *CONSIDERANT*

- que s'agissant de la cession d'autorisations d'activités de soins en cours d'exploitation, la demande ne modifie pas l'offre de soins sur le territoire,

- que le promoteur s'est engagé à respecter les conditions d'implantation et de fonctionnement applicables et à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé,

- que la demande d'autorisation relative à l'approvisionnement en médicament et autres produits pharmaceutiques par une unique pharmacie à usage intérieur est en cours d'instruction par l'ARS et que cette procédure doit être menée à son terme, dans le respect des textes applicables dans ce domaine spécifique,

- que dans l'attente d'un éventuel transfert géographique sur le site de Bezannes, opération soumise à autorisation, les autorisations cédées continueront d'être exploitées dans les conditions actuelles, sur les sites de la polyclinique Saint-André et la polyclinique des Bleuets à Reims ;
- que le demandeur s'engage à réaliser une évaluation,
- que le demandeur s'engage à respecter un volume d'activité et de dépenses à la charge de l'assurance maladie,

#### *Décide*

**Article 1** L'autorisation, prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique, est **confirmée** à la SA Courlancy après cession des autorisations suivantes anciennement détenues par la SA Saint-André à Reims :

Sur le site de la polyclinique Saint-André à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet,  
 Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel,  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet,  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel,  
 Autorisation d'activité de soins de gynécologie-obstétrique-néonatalogie (maternité niveau IIA) à temps complet,  
 Autorisation d'activité de soins de réanimation adulte,  
 Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer (chirurgie dont pour les activités à seuil le traitement des pathologies du sein, digestives, gynécologiques, ORL et maxillo-faciales),  
 Autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence selon la modalité d'accueil des patients en structure d'urgences,  
 Autorisation d'exploitation d'un scanographe à usage médical

Sur le site de la polyclinique les Bleuets à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet  
 Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel  
 Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer (chirurgie dont pour les activités à seuil le traitement des pathologies digestives, gynécologiques et urologiques),  
 Autorisation d'activité de soins de soins de suite et réadaptation non spécialisés adultes en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,

Et

Soins de suite et réadaptation avec les mentions spécialisées suivantes :

Affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,  
 Affections du système nerveux en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour,  
 Affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour,  
 Affections respiratoires en hospitalisation de jour,  
 Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.

**Article 2** La durée de validité des autorisations est **inchangée**. Pour rappel, l'échéance des autorisations cédées est fixée comme suit :

Sur le site de la polyclinique Saint-André à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet : 2 août 2016  
 Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel : 12 août 2018  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet : 2 août 2016  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel : 17 juin 2018  
 Autorisation d'activité de soins de gynécologie-obstétrique-néonatalogie : 15 avril 2019  
 Autorisation d'activité de soins de réanimation adulte : 26 juin 2017  
 Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer : 23 septembre 2019  
 Autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence selon la modalité d'accueil des patients en structure d'urgences : 27 mars 2017  
 Autorisation d'exploitation d'un scanographe à usage médical : 18 juillet 2020.

Sur le site de la polyclinique les Bleuets à Reims :

Autorisation d'activité de soins de médecine à temps complet : 2 août 2016  
 Autorisation d'activité de soins de médecine à temps partiel : 28 juillet 2019  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps complet : 2 août 2016  
 Autorisation d'activité de soins de chirurgie à temps partiel : 15 juillet 2018  
 Autorisation d'activité de soins de traitement du cancer : 23 septembre 2019  
 Autorisation d'activité de soins de soins de suite et réadaptation : 30 septembre 2020

**Article 3** Leur renouvellement sera soumis aux conditions fixées par les articles L.6122-9 et L.6122-10 du code de la santé publique.

**Article 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

**Article 5** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne le 27 mai 2015

Pour le directeur général par intérim de  
l'agence régionale de santé,  
Le directeur de l'offre de soins,

Signé : Thomas TALEC

-----  
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-350 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières (Ardennes)

**VU**

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Charleville-Mézières est composé des membres ci-après :

**I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Boris RAVIGNON, Maire de la commune de Charleville-Mézières ;  
Madame LEJEUNE-CORNUT, Représentante de la commune de Charleville-Mézières ;  
Madame Véronique CORME, Représentante de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Sedan Cœur d'Ardenne ;  
Monsieur Allaoui DARKAOUI ALLAOUI, Représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Sedan Cœur d'Ardenne ;  
Madame Bérengère POLETTI, Représentant le Président du Conseil départemental des Ardennes;

2°) En qualité de représentants du personnel

Monsieur Thierry GRUSON, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Madame le Docteur Marie-Christine HEINDL et Monsieur le Docteur Abbas ALAME, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Madame Corine POSTAL et Monsieur Jérôme DEVOUE, Représentants désignés par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame Joëlle MAIRY ;  
Monsieur le Docteur Patrick TOPOR ;  
Personnalités qualifiées, Représentants des usagers, désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Christian DEJARDIN, Représentant l'association UFC Que Choisir ;

Monsieur Eric VANDERSYPT, Représentant la Ligue contre le cancer ;

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Pierre BOULIFARD, Personnalité qualifiée ;

**II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;  
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;  
Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;  
Le représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 mai 2015

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,  
*Signé* : Benoît CROCHET

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-351 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fumay (Ardennes)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Fumay est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Karim AMAR, Représentant le Maire de la commune de Fumay ;

Monsieur Benoît SONNET, Représentant de la Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse ;

Monsieur Claude WALLENDORFF, Représentant le Président du Conseil départemental des Ardennes ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Delphine LOURDEZ, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Pascal HENNEQUIN, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Patrick BOREK, Représentant les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Bernard GRESILLON, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Christian DEJARDIN, Représentant l'UFC Que Choisir ;

Madame Annie CAPOWIEZ, Association UDAF ;

**II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Bernard DUQUESNOY.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

*Signé* : Benoît CROCHET

Arrêté N°2015-352 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Belair (Ardennes)

## VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier Bélair (Ardennes) est composé des membres ci-après :

#### **I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

##### 1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur RAVIGNON, Maire de la commune de Charleville-Mézières ;  
Monsieur Bernard GIBARU, Représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;  
Madame Françoise HANNOTIN, Représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;  
Monsieur Pierre CORDIER, Représentant du Conseil départemental des Ardennes ;  
Madame Anne DUMAY, Représentant du Président du Conseil départemental des Ardennes ;

##### 2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Yamina ANDRE, Représentant la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;  
Madame le Docteur Sophie BUREAU et Madame le Docteur Brigitte CELLIER, Représentantes de la Commission médicale d'établissement ;  
Madame Anne GAEVSKI et Monsieur René PANIER, Représentants désignés par les organisations syndicales ;

##### 3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Thierry ISTACE, SAMSAH-SAVS du territoire de Charleville Centre Ardennes ;

*En attente de désignation ;*

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Madame Anne-Marie DEGUILHEM, Représentante de l'association Prélude ;

Madame Marie-Pierre HOCHAR, Représentante de l'UFC Que Choisir ;

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département des Ardennes

Madame Christine BLANCHARD, Représentante de l'UNAFAM ;

#### **II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;

Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

### Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### Article 4 :

Le Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

Arrêté N°2015-353 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Nouzonville (Ardennes)

**VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Nouzonville est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Florian LECOULTRE, Maire de la commune de Nouzonville ;

Monsieur Dominique DERUISSEAU, Représentant la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;

Monsieur Pierre CORDIER, Représentant du Président du Conseil départemental des Ardennes ;

2°) En qualité de représentants du personnel

*En attente de désignation*

Monsieur le Docteur Jean-François KLEIN, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Louisa LECLLET, Représentante désignée par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

*En attente de désignation*

Représentantes des usagers désignées par le Préfet du département des Ardennes

Madame Mireille BAUDOIN, Comité Ardennais de la Ligue contre le Cancer ;

Madame Colette DRAPIER, Sos Hépatites ;

**II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Nouzonville ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département des Ardennes ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté N°2015-354 du 26 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (Ardennes)

## VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du Groupe hospitalier Sud Ardennes est composé des membres ci-après :

#### **I- Sont membre du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### 1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Guy DERAMAIX, Maire de la commune de Rethel ;  
Monsieur Yann DUGARD, Maire de la Commune de Vouziers ;  
Monsieur Michel KOCIUBA, Maire de la Commune de Sault- Les- Rethel ;  
Monsieur Didier SIMON, Maire de la Commune de Château-Porcien ;  
Monsieur Joseph AFRIBO, Représentant du Président du Conseil départemental des Ardennes ;

##### 2°) En qualité de représentants du personnel

Le représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques : *en attente de désignation* ;  
Monsieur le Dr Abderrahim LABZOUR et Monsieur le Dr BARHOUM, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Madame Angélique BOURGUIGNON et Madame Hélène GUZA, Représentantes désignées par les organisations syndicales ;

##### 3°) En qualité de personnalités qualifiées

##### Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Francis SIGNORET, Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;  
*En attente de désignation* ;

##### Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Alain ANTOINE, Association des Paralysés de France ;  
Monsieur Jacky FERNANDEZ, Association des diabétiques ardennais ;  
Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département des Ardennes  
Madame Danièle BOUTARD, Directrice d'hôpital retraitée.

#### **II- Sont membre du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Groupe Hospitalier Sud Ardenne ;  
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;  
Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département des Ardennes ;  
Pour les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD : le représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation*.

### **Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### **Article 3:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 mai 2015.

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

Arrêté N°2015-357 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (Marne)

## VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît Crochet Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims est fixée comme suit :

### **I – Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

#### 1°) En tant que représentants des collectivités territoriales

Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims  
Madame Catherine VAUTRIN, Représentant Reims Métropole  
Monsieur SAVARY, Président du Conseil départemental de la Marne ;  
Monsieur Joseph AFRIBO, Vice-Président du Conseil départemental, Représentant le Conseil Général des Ardennes ;  
Madame Joëlle BARAT, Représentant le Conseil Régional de Champagne-Ardenne ;

#### 2°) En tant que représentants du personnel

Madame Laurence TABORSKI, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Monsieur le Professeur Benoît LEFEVRE et Monsieur le Docteur Joël COUSSON, Représentants la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Monsieur Eric PINON et Madame Valérie ROZALSKI, Représentants les organisations syndicales ;

#### 3°) En tant que personnalités qualifiées

Désignées par le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne  
Monsieur Thomas DUBOIS, association URIOPPS ;  
Monsieur le Docteur Didier GACOIN, médecin libéral ;

Désignées par le Préfet de la Marne  
Madame Marie-Françoise MERESSE, Association Alliance Maladies Rares ;  
Madame Bernadette MARCHAND, association APF  
Monsieur Jean-Claude LAVAL, Président de la FHR Champagne Ardenne.

### **II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;  
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;  
Le représentant de la structure chargée de la réflexion éthique au sein des établissements publics de santé ;  
Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Marne ;  
Le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ;  
Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Monique Gérard.

### **Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----

Arrêté N°2015-358 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne (Marne)

**VU**

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Châlons-en-Champagne est composé des membres ci-après :

**I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentant des collectivités territoriales

Monsieur Benoist APPARU, Député-Maire de Châlons en Champagne ;

Madame Pascale BELAIR, Adjointe au Maire, Représentante de la commune de Châlons en Champagne ;

Monsieur ADAM et Monsieur BATY, Représentants de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;

Madame Lise MAGNIER, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Marne, Représentante du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentant du personnel

Madame Patricia FRANCOIS, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur WILLEM et Monsieur le Docteur WUILMET, représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Claire BONOT-MOREAU et Madame Karine BALLAND, représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne

Monsieur Yves RAGETLY, Représentant de l'Office des Séniors de Chalons en Champagne ;

En attente de désignation ;

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de la Marne :

Madame Elisa SCHAJER, Association Croix-Rouge Française ;

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du département de la Marne

Monsieur Jean-Claude RAGOT, Association ADAPEI ;

Madame Marie-Joseph LANGLET-ULAN, Association France Parkinson

**II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Châlons en Champagne, Président de la commission médicale d'établissement ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Marne ;

Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,  
Le directeur général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-359 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay (Marne)

**VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay est fixée comme suit :

**I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentant des collectivités territoriales

Monsieur Franck LEROY, maire de la commune d'Epernay ;

Monsieur Gilles DULION, Représentant de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ;

Monsieur Benoit MOITTIE, représentant du Conseil Général de la Marne ;

2°) En qualité de représentant du personnel

Madame Brigitte FORTIER, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Madame le Docteur Marie-Françoise BECK-CANTIN, représentante de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Stéphane COMTE, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Jean-Philippe BERLOT, Médecin libéral ;

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du département de la Marne

Madame Bernadette MARTIN, Représentante de l'Association VMEH ;

Madame France PIEROT, Association UDAF ;

**II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier d'Epernay, Président de la commission médicale d'établissement ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Madame le Docteur Mylène KACK, représentante de la structure chargée de l'éthique

Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de la Marne ;

Un représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Jean-Luc BARBIER.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

-----  
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-360 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montmirail (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Montmirail (Marne) est composé des membres ci-après :

I- Siègent avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales :

Madame Catherine RUIZ, Représentant le Maire de la commune de Montmirail ;

Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la communauté de communes de la Brie Champenoise ;

Madame Danielle BERAT, Conseillère départementale, Représentant le Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel :

Madame Corinne NERET, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Madame le Docteur Caroline BOUTEILLER, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Jérôme COLLET, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

M. Bernard DOUCET ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Marne

Madame Annick MORNON, Représentant l'association Familles rurales de la Marne ;

Madame Michèle JACOPE, Représentant la Fédération nationale des Familles Rurales ;

II- Siègent avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du centre hospitalier ;

Le DG de l'ARS ;

Le Directeur de la CPAM de la Marne ;

Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-361 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argonne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

La composition du conseil de surveillance du CH de Sainte-Menehould est fixée comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Bertrand COUROT, Maire de Sainte-Menehould ;

Monsieur Frédéric JACQUOT, représentant de la Communauté de Communes l'Argonne Champenoise ;

Monsieur Thierry BUSSY, Conseiller départemental, Représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Laure OUDET, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Madame le Docteur Sylvie BRESSON, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Mickaël JAUNET-DELAGE, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

En attente de désignation ;

Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne

Monsieur François LEBEGUE, Représentant l'association Familles Rurales Marne ;

En attente de désignation

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la Mutuelle Sociale Agricole du département de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Lucile GRASSET.

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

**A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Arrêté N°2015-362 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (Marne)

**VU**

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vitry le François est fixée comme suit :

1°) En tant que représentants des collectivités territoriales

Madame Mariane DOREMUS, Représentant le Maire de la commune de Vitry-le-François ;  
Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Représentant de la Communauté de Communes de Vitry-le-François ;  
Monsieur Charles DE COURSON, Vice-Président du Conseil départemental, représentant le Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En tant que représentants du personnel

Madame Martine VAUGIN, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Monsieur le Docteur Akanbu ELEGBEDE, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement  
Monsieur Gérard GUYOT, représentant des organisations syndicales

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Marc CORNIBERT ;

Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne

Monsieur Jean-Marie HERMANT, Représentant l'association Familles Rurales ;  
Madame LANGLET représentant l'association France Parkinson

**II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;  
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;  
Le directeur de la CPAM de la Marne ;  
Le représentant des familles de personnes accueillies : en attente de désignation.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-363 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

La composition du conseil de surveillance de l'Etablissement public de Santé Mentale de la Marne est fixée comme suit :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Christian BATY, représentant le Maire de la commune de Châlons-en-Champagne ;

Madame Frédérique SCHULTESS représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;

Monsieur ADAM, représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;

Monsieur Jean-Louis DEVAUX, Conseiller départemental, représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;

Monsieur Alphonse SCHWEIN, Conseiller départemental, représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Monsieur Patrick LAHANQUE, Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Liviu Sorin GEORGESCU et Monsieur le Docteur Philippe LOEFFEL, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Myriam DE CARVALHO et Madame Juliette PELLOUX, Représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Jean Paul SCHUESTER, UDAF de la Marne ;

Monsieur le Docteur Daniel JACQUES, Médecin libéral ;

Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne

Madame Marie Jeanne SALVATORI, Association ADAPEI Marne ;

Monsieur Michel COLLARD, Association UNAFAM ;

Madame Micheline MAT, Agent de maîtrise principal retraitée ;

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la CPAM de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : en attente de désignation.

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

Arrêté N°2015-364 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fismes (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** :

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fismes est fixée comme suit :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Jean-Pierre PINON, Maire de la commune de Fismes ;  
Monsieur François LEGENTIL, représentant de la Communauté de Communes des Deux Vallées du canton de Fismes ;  
Monsieur Philippe SALMON, Conseiller départemental, Représentant du Président du Conseil départemental de la Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Véronique LEFEVRE, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Madame le Docteur Aurélie JAZERON, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Représentante désignée par les organisations syndicales ;  
*En attente de désignation*

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne  
Docteur Jacques LORENTZ, médecin libéral ;  
Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne  
Madame Thérèse BATTEUX, Représentant la Fédération Départementale des Aînés ruraux ;  
*En attente de désignation ;*

**II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;  
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;  
Le directeur de la Mutuelle Sociale Agricole du département de la Marne ;  
Le représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

*Signé* : Benoît CROCHET

---

Arrêté N°2015-365 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Troyes (Aube)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Troyes (Aube) est composé des membres ci-après :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur François BAROIN, Maire de la commune de Troyes ;

Madame Elisabeth PHILIPPON, Ajointe au Maire chargée des « Affaires sociales, Solidarité entre les générations », Représentante de la commune de Troyes ;

Monsieur Olivier GIRARDIN, Représentant la Communauté d'agglomération Troyenne ;

Monsieur Alain BALLAND, Représentant la Communauté d'agglomération Troyenne ;

Mme Pauline STEINER, Représentant le Président du Conseil départemental de l'Aube ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Véronique SEBILLE, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Olivier MAHMANDAR et Monsieur le Docteur Richard MONTAGNAC, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Pascal BARBERY et Madame Martine BOUDIN, Représentants des organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame Marie-Christine ARCHAMBAULT, Représentante de l'UDAF de l'Aube ;

Monsieur le Docteur Frédéric BEVIER, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de l'Aube

Madame Marie-Thérèse MILLARD, Représentante de l'Association JALMALV ;

Madame Sylviane BETTINGER, Représentante de la Ligue Contre le Cancer ;

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de l'Aube

Madame ROUVRE, Représentante de l'APEI.

**Article 2** :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3** :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4** :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----

Arrêté N°2015-367 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine (Aube)

**VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Bar sur Seine est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Marcel HURILLON, Maire de la Commune de Bar-sur-Seine ;
- Madame Marion QUARTIER, Représentante de la communauté de communes du Barsequanais ;
- Monsieur Bernard de la HAMAYDE, Représentant du Président du Conseil départemental de l'Aube ;

2°) En qualité de représentants du personnel

- Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
*En attente de désignation*
- Monsieur le Docteur Michel LACOMBE, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Bruno MONSIEUR, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

- Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne
  - o Monsieur le Docteur Michel VAN RECHEM, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube ;
- Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de l'Aube
  - o Madame Monique FERIES, représentant la Fédération nationale des aînés ruraux ;
  - o Un représentant des usagers : *en attente de désignation* ;

**II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Bar sur Seine ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de l'Aube ;
- Un représentant des familles de personnes accueillies : Marie-Jeanne GUERRAPIN.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Arrêté N°2015-368 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube (Aube)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Bar-sur-Aube est composé des membres ci-après :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Philippe BORDE, Maire de la commune de Bar-sur-Aube, ou son représentant, Monsieur JOURDAN ;

Madame Lydie CARLIER, Représentante de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube ;

Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Représentante du Président du Conseil départemental de l'Aube ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Représentant de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

*En attente de désignation*

Madame le Docteur Sylvie BAILLAT, Représentant la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Jean-Charles MARTINS, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame le Docteur Nadine LEROUX, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de l'Aube

Madame Line DESCHARMES, Ligue Contre le Cancer ;

Madame Claudette BRIGAND, Fédération des Aînés Ruraux ;

II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Bar sur Aube ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de l'Aube ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Christiane RIGAUX.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

*Signé* : Benoît CROCHET

-----  
A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-369 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale de l'Aube (Aube)

**VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de l'Aube est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jacky BECHET, Représentant le Maire de la commune de Brienne-le-Château ;
- Monsieur Daniel CHAUCHEFOIN, Représentant de la Communauté de communes des Lacs de Champagne ;
- Madame Marie-Chantal DE ZUTTER, Représentante de la Communauté de communes des Lacs de Champagne ;
- Monsieur Bernard de la HAMAYDE, Représentant du président du Conseil départemental de l'Aube ;
- Madame Joëlle PESME, Autre représentant du Conseil départemental de l'Aube ;

2°) En qualité de représentants du personnel

- Madame Hélène BONNET, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Monsieur le Docteur Michel BULTEAU et Madame le Docteur Brigitte BRUNNER, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Magali BENAGLIA et Monsieur François THINEY, Représentants désignés par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

- Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne
  - Madame Danielle MILLEY, Administrateur au sein du service RDMA dans l'Aube de l'ASIMAT ;
  - Monsieur le Docteur Claude CARTON, Médecin libéral ;
- Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de l'Aube
  - Madame Marie-Line OLIANAS, Association UNAFAM ;
  - Monsieur Didier ROSEZ, Association APEI de l'Aube ;
- Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de l'Aube
  - Madame le Docteur Monique CARTON, Médecin non hospitalier ;

## **II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- La Vice-Présidente du Directoire de l'EPSMA : Madame le Docteur ANGELA BENFATTO ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de l'Aube ;
- Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

### **Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-370 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Dizier (Haute-Marne)

## **VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Dizier est composé des membres ci-après :

## **I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

### **1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales**

Monsieur François CORNUT-GENTILE, Maire de la commune de Saint Dizier ;

Madame Pascale KREBS, Représentante de la Communauté de communes de Saint-Dizier, Der et Perthois ;

Madame Elisabeth ROBERT DEHAULT, Représentante du Président du Conseil départemental du département de la Haute Marne ;

### **2°) En qualité de représentants du personnel**

Madame Sonia PETER, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Lionel POPOF, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur Philippe HERBACH, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

### **3°) En qualité de personnalités qualifiées**

**Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne**

Monsieur le Docteur André BALLEREAU, Médecin libéral ;

**Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne**

Madame Françoise MAZERON, Ligue contre le Cancer ;

Madame Mireille CECCHINI, UFC Que Choisir ;

## **II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Saint Dizier ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;  
Monsieur Benoît MARCHAND, Représentant des familles de personnes accueillies.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-371 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chaumont (Haute-Marne)

**VU**

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Christine GUILLEMY, Maire de la commune de Chaumont ;  
Monsieur Jacky BOICHOT, Représentant de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais ;  
Monsieur Gérard GROLAMBERT, représentant du Président du Conseil départemental de la Haute Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Marie-Pierre MARTIN, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Monsieur le Docteur Bertrand DEPERNET, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Monsieur Jean-François ANDRIOT, Représentant les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Jean THEVENOT, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Monsieur Jacky CHATELAIN, Association France Alzheimer 52 ;  
Madame Nadine DECORSE, Association Ligue contre le Cancer 52 ;

**II- Sont membre du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Chaumont ;  
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;  
Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;  
Madame Pascale SAMPOL, Représentante des familles de personnes accueillies.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général  
par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-372 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Langres (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Langres est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Sophie DELONG, Maire de la commune de Langres ;  
Monsieur Didier JANNAUD, représentant de la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres ;  
Monsieur Francis ARNOUD, représentant que Président du Conseil départemental de la Haute Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Christelle FEBVAY, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;  
Monsieur le Docteur Vincent ESCUDIER, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;  
Monsieur François MERCEY, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame le Docteur Marie-Christine DIEUDEGARD, Médecin libéral ;  
Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne  
Monsieur Gérard DELAUNAY, Association France Alzheimer 52 ;  
Monsieur Claude CLEMENT, Ligue contre le Cancer ;

**II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Langres ;  
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;  
Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole du département de la Haute Marne ;  
Monsieur Pierre GALLIEN, représentant des familles de personnes accueillies.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim  
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

---

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-373 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne)

**VU**

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains est composé des membres ci-après :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Dominique RICHARD-BRICE, Maire de la commune de Bourbonne-les-Bains ;

Monsieur Jean-Marie HUGUENIN, Représentant la Communauté de communes de la région de Bourbonne-les-Bains ;

Monsieur André NOIROT, Représentant le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Annie JAQUET, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Monsieur le Docteur Bruno MICHEL, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Aurélie DOLAT, Représentant les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame le Docteur Carole LARGER AUBRY, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Madame Marie-Françoise BEAU, Représentante de l'Association Ligue contre le Cancer ;

Madame Noëlle MICHELOT, Représentante de l'Association Ligue contre le Cancer.

**Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général  
par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

---

Arrêté n°2015-374 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montier en Der (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;  
La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Montier en Der est composé des membres ci-après :

**I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Alain OTTENWAELDER, Représentant le Maire de la commune de Montier en Der ;  
Monsieur Jean-François VAN HOORNE, représentant de la Communauté de Communes du Pays du Der ;  
Madame Anne LEDUC, Représentant du Président du conseil départemental de la Haute-Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Le représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques : en attente de désignation ;  
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement : *en attente de désignation* ;

Monsieur Jean-François BERTRAND, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

*En attente de désignation*

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Madame Claudette JACQUIER, Ligue contre le Cancer ;  
Madame Marie Joseph LANGLET-ULAN, Association France Parkinson.

**II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Montier en Der ;  
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;  
Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;  
Pour les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD : le représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation*.

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----  
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-376 du 27 mai 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Joinville est composé des membres ci-après :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire de la commune de Joinville ;

Madame Martine BITTER, Représentant la Communauté de Communes du bassin de Joinville-en-Champagne ;

Madame Astrid HUGUENIN, Représentant du Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Céline FRANCOIS, Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Manuel PINARD, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Nathalie CORTINOVIS, Représentante désignée par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Jacques LANDRON, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Madame Thérèse ENIUS, Représentante de l'UDAF ;

Madame Colette CALLERAND, Représentant de la Ligue contre le Cancer.

II- Sont membre du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier Joinville ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;

Monsieur Guy LEBLANC, Représentant des familles de personnes accueillies.

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----  
A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-377 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute-Marne est composé des membres ci-après :

#### **I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### 1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Elisabeth DE CHANLAIRE, Représentant le Maire de la commune de Saint-Dizier ;

Madame Nicole AUBRY et Madame Ghislaine DELORME, Représentantes de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ;

Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, représentante du Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

Madame Rachel BLANC, autre représentant du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

##### 2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Marie-Andrée BARBE, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Madame le Docteur Alina BADR et Monsieur le Docteur Radu MOT, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Brigitte BALLAY et Monsieur Joël BRANDOLI, Représentant les organisations syndicales ;

##### 3°) En qualité de personnalités qualifiées

*Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne*

Monsieur YVES RUMMLER, Président départemental de l'APAJH Haute-Marne ;

Monsieur le Docteur Pierre GODINOT, Médecin libéral ;

*Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne*

Monsieur Jean VAUTROT, Ligue contre le Cancer ;

Madame Josette POCHON, Ligue contre le Cancer ;

*Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de la Haute-Marne*

*En attente de désignation ;*

#### **II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Président de la Commission médicale d'établissement, vice-président du Directoire du Centre Hospitalier de la Haute Marne :

Monsieur le Docteur Abderrahmane SAÏDI ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Maria WEBER.

### **Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général

par intérim,

de l'ARS Champagne-Ardenne,

*Signé* : Benoit CROCHET

---

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-380 du 27 mai 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sedan (Ardennes)

## VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-163 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 17 mars 2015 ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Sedan est composé des membres ci-après :

#### **I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### 1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Didier HERBILLON, Maire de la commune de Sedan ;

Monsieur Patrick DUTERTRE, Représentant de la communauté d'agglomération Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;

Madame Evelyne WELTER, Représentante du Président du Conseil départemental des Ardennes ;

##### 2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Céline BUARD, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Paul YAGHI, Représentant de la Commission Médicale d'Établissement ;

Madame Marie-Ange MASSIN, Représentant les organisations syndicales ;

##### 3°) En qualité de personnalités qualifiées

##### Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Damien SIMON, Médecin libéral ;

##### Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur François GUILLAUME, Président de la Ligue contre le cancer des Ardennes, proposé par l'établissement

Madame Marie-Inès SILICANI, Présidente départementale des VMEH 08, proposée par l'établissement

#### **II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

Le Vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le Directeur de la Mutualité sociale agricole du département des Ardennes ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Claude LAMBERT.

### **Article 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

-----  
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-382 du 29 mai 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA modifié ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoît CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté 2015-319 du 18 mai 2015 est abrogé.

### **Article 2**

La composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Champagne-Ardenne est la suivante :

**Membres avec voix délibérative :**

**Collège n°1 : représentants des collectivités territoriales**

Représentants des collectivités territoriales - collège n°1	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	3 conseillers régionaux - titulaires	Monsieur	BERTHIOT Gérard	Conseil régional 5 rue de Jéricho - CS 70441	51037	CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	LEGAY Martine	Conseil régional 23 rue de Chaumont	52000	CHAMARANDES-CHOIGNES	
	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	JARRY Karine	Conseil régional 3A 1 Avenue de Valmy	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	
	3 conseillers régionaux - suppléants	Monsieur	SEBEYRAN Marc	Conseil régional Hôtel de ville de Troyes-service culturel	10000	TROYES	
	1 conseiller départemental Marne - titulaire	Madame	SCHULTHESS Frédérique	Conseil départemental Marne 40 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	
	1 conseiller départemental Marne - suppléant	Monsieur	SAVARY René-Paul	Président du CD Marne 2bis rue de Jessaint	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	
	1 conseiller départemental Haute-Marne - titulaire	Madame	LAVOCAT Marie-Claude	Vice-présidente du CD déléguée aux personnes âgées et handicapées BP12	52120	CHATEAUVILLAIN	
	1 conseiller départemental Haute-Marne - suppléant	Madame	ROSSIGNEUX Yvette	Conseil départemental de la Haute-Marne 1 rue du Commandant Huquenv	52011	CHAUMONT Cedex	
	1 conseiller départemental Ardennes - titulaire	Madame	POLETTI Bérengère	Vice-présidente du Conseil départemental des Ardennes Députée des Ardennes	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
	1 conseiller départemental Ardennes - suppléant	Monsieur	LECLET Jean-François	Vice-Président du Comité départemental des Ardennes La Neuville aux Haies	08800	LES HAUTES-RIVIERES	
	1 conseiller départemental Aube - titulaire	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10026	TROYES	
	1 conseiller départemental Aube - suppléant	Madame	PHILIPPON Elisabeth	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10026	TROYES	
	1 conseiller départemental Aube - suppléant	Madame	GARNIER Bernadette	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10000	TROYES	
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation					
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation					
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	Monsieur	FOURNIER Yves	Maire d'Aix en Othe	10160	AIX EN OTHE	
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	Monsieur	Jean-Jacques ARNAUD	Maire de Sainte Savine	10300	SAINTE SAVINE	
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	Madame	DOYEN Maryvonne	Adjointe au maire d'Aiglemont	08090	AIGLEMONT	
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	Madame	OESLICK Cécile	Maire de Cuchery	51480	CUCHERY	
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	Monsieur	WALLENDORF Claude	Maire de Givet	08600	GIVET	
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	Madame	SCHAJER Elisa	Adjointe au maire de Châlons en Champagne Place Foch	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	

Collège n°2 : représentants des usagers de services de santé ou médico-social

Représentants des usagers de services de santé ou médico-social - collège 2	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares 4 rue des Moissons	51380	VILLERS MARMERY
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	DEJARDIN Christian	UFC Que choisir 18ter Rue Jules Verne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	8 représentants associations agréées - suppléants	en cours de désignation				
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	FOURQUET Francis	Délegué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux 1 rue Danton	10200	BAR SUR AUBE
	8 représentants associations agréées - titulaires	M le Pr	BAEHREL Bernard	Amicale des opérés du cœur 122bis rue du Barbâtre	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	BOITEUX Jacques	FNAR 60 avenue de Roanne	51600	SUIPPES
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	PROST Michel	CODERPA 52 5 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	ZUGETTA Nicole	CODERPA 10 7 rue de la Résistance	10130	MONTIGNY LES MONTS
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	-				
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Eton	08090	DAMOUCY
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube 29bis avenue des Martyrs de la	10000	TROYES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne 217 Boulevard Charles Arnaud	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	MARCHAND Bernadette	CDCPH Marne - Alliance maladies rares 18 rue Edouard Herriot	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	GOUVERNEUR Alain	CDCPH Ardennes AAMCCA 15 rue du Gué Saint-Jean	08300	NEUFLIZE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	VERNET	CDCPH 08 Présidente de l'ADAPEI Ardennes 2bis-4 Boulevard Gambetta	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	en cours de désignation				
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	en cours de désignation				

Collège n°3 : représentants des conférences de territoire

Représentants des conférences de territoire - collège 3	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT Nord Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de Bourgogne Appartement 93	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame	PIUBELLO Marlène	Présidente de la CT Sud Directrice générale Association Bréviandes accueil social	10450	BREVIANDES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur le docteur	VAN RECHEM Michel	CH Troyes - SAMU 101 avenue Anatole France	10000	TROYES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				

Collège n°4 : Partenaires sociaux

Partenaires sociaux - collège 4	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUZA Héloïse	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presle	55170	ANCREVILLE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalantré	10400	LE MERIOT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UDES-UNIFED Directeur de l'ADASMS 10 rue de l'Éolise	52220	PUELLEMONTIER
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	en cours de désignation		Représentant CG-PME		
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - titulaire	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - suppléant	Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets 24-44 rue du Colonel Fabien	51100	REIMS
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - titulaire	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - suppléant	en cours de désignation				

Collège n°5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Madame	MARION Brigitte	Association Auloise de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AASEAA)	75013	PARIS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Monsieur	LE BŒUF François	URIOPSS Champagne-Ardenne 48 Rue du Barbâtre	51100	REIMS
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	PETIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie CARSAT Nord-est	54073	NANCY Cedex
	1 représentant des CAF - titulaire	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
	1 représentant des CAF - suppléant	en cours de désignation				
	1 représentant de la mutualité française - titulaire	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS
1 représentant de la mutualité française - suppléant	Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne 31 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS	

Collège n°6 : représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame le Docteur	CASANOUE Anne-Marie	Médecin conseiller technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Madame le Docteur	HALLOT-PLET Catherine	Médecin conseiller DSDEN Marne Cité administrative Tirllet	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame	MEYER Marie-Claude	Infirmière conseillère technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Monsieur	BOULAN Laurent	Infirmier conseiller technique DSDEN Ardennes 20 Avenue Mitterand	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	LE NUE Jean-Louis	Président de l'AMTER		
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Madame le Docteur	CARIOU Patricia	Médecin du travail CIEST 24 rue Ampère	51300	VITRY LE FRANCOIS
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	MASSON Richard	Président du SMIRC 4 rue Raymond Aron	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Monsieur	RICHEL Sylvain	Directeur AST08 9 rue Paulin Richier ZA du Bois Fortant	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PARENT Mélanie	Conseil général Ardennes PMI 13 place Winston Churchill	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	Monsieur le Docteur	HEMMERLING Rodolphe	Conseil général Haute-Marne PMI 2 rue Godeard Jeanson	52100	SAINT-DIZIER
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PLIQUE Sylvie	DIDAMS-PMI Cité administrative des Vassaules	10000	TROYES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	en cours de désignation				
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	PATRIS Anne	Directrice de l'IREPS 19 Avenue Sarrail	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	CHIGIONI Myriam	IREPS 19 Avenue Sarrail	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS
	1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - titulaires	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
	1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - suppléants	en cours de désignation				
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - titulaires	en cours de désignation					
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - suppléants	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes 4 rue de Bellevue	08300	RETHEL	

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier <u>Rue Albert Schweitzer</u>	52115	SAINT DIZIER
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons <u>51 rue du Commandant Derrien</u>	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM <u>Rue Paul Vaillant Couturier</u>	10105	ROMILLY SUR SEINE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM <u>1 Chemin de Bouv</u>	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU <u>45 rue Cognacq Jav</u>	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU <u>45 rue Cognacq Jav</u>	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes <u>101 avenue Anatole France</u>	1E+05	TROYES
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons <u>51 rue du Cdt Derrien</u>	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	BENFATTO Angela	Représentante FHF Présidente de la CME de l'EPSMA <u>Avenue de Beaufrémont</u>	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de l'EPSMM <u>1 Chemin de Bouv</u>	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHF Groupe Courlancy <u>38 rue de Courlancy</u>	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des <b>Bleuets</b>	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur <u>6 Blvd Danton</u>	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe <u>53 rue Maurice Cerveaux</u>	51200	EPERNAY
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot <u>Avenue du Général Koënic</u>	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koënic	51100	REIMS
	1 représentant des étab. assurant des activités de soins à dom - titulaire / 7d	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité française <u>Champagne Ardenne SSAM</u>	51100	REIMS
1 représentant des E assurant des activités de soins à dom - suppléant / 7d	en cours de désignation					

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite)

Offreurs des services de santé - collège 7	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEI-URAPEI Administrateur des Papillons blancs 5 rue Passe Demoiselles	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEI-URAPEI DG GPEAJH 19-23 rue Alphonse Daudet - BP 2187	51081	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC 2 rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	GUERIN Delphine	Députée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de l'URIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles 81 rue de Nice	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur 8 rue Victor Hugo	10100	ROMILLY SUR SEINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison 2 rue Benoit Malai	10300	SAINTE SAVINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	VAILLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF 17 rue de l'Hôtel Dieu	51130	VERTUS
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - titulaire / 7o	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois 7 rue Archimède	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - suppléant / 7o	Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - titulaire / 7h	Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO 27 rue Raymond Birer	10100	ROMILLY SUR SEINE
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - suppléant / 7h	Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - titulaire / 7i	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - suppléant / 7i	Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - titulaire / 7j	en cours de désignation				
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - suppléant / 7j	en cours de désignation				
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - titulaire / 7k	Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - suppléant / 7k	Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - titulaire / 7l	Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA 89 rue Louis Pasteur Actiole la Neuville	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - suppléant / 7l	Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges BP27	08320	VIREUX-MOLHAIN
	1 représentant des SDIS - titulaires / 7m	Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil général Maire	08700	NEUFMANIL
	1 représentant des SDIS - suppléants / 7m	en cours de désignation				
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - titulaires / 7n	Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes 101 avenue A France	10003	TROYES	
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - suppléants / 7n	en cours de désignation					

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite et fin)

Offreurs des services de santé - collège 7	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Monsieur le Docteur	WINGER Jean-Marc	Vice-président URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Madame le Docteur	VIDARD Claudine	Secrétaire adjointe URPS Médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables 27 avenue du Gal de Gaulle	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	LORIN Pol	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine Président du syndicat FFMKR Marne -	51600	SUIPPES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	BAUDOT-DELIGNIERE Marie-Christine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région - URPS Pharmaciens	51340	VANVAULT-LES-DAMES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédicures-podologues 85 rue de Venise	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins - titulaire / 7p	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant de l'ordre des médecins - suppléant / 7p	Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine - titulaire / 7q	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne Rue Connaq Jav	51100	REIMS
1 représentant des internes en médecine - suppléant / 7q	Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème dragons	51100	REIMS	

Collège n°8 : personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées - collège 8		Monsieur le Professeur	GILLERY Philippe	CHU Laboratoire de recherche pédiatrique 45 rue Connaq Jav	51100	REIMS
		Monsieur	LAVAL Jean-Claude	Président de la FHF 5 Rue Marcel Forestier	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

La préfète de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

La directrice régionale de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

La directrice régionale de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 29 mai 2015

Le Directeur général par intérim  
de l'ARS CHAMPAGNE-ARDENNE,  
Signé : Benoît CROCHET

Arrêté N°2015-385 du 1<sup>er</sup> juin 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 désignant Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté 2015-322 du 19 mai 2015 fixant la composition de la CS médico-sociale est abrogé.

Article 2

La commission spécialisée dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux, constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège 1	1 conseiller régional	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON
		Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES
	2 présidents de conseil général	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil départemental Aube	10026	TROYES
		Madame	PHILIPPON Elisabeth	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10026	TROYES
		Madame	GARNIER Bernadette	Conseil départemental Aube 2 rue Pierre Labonde	10000	TROYES
		Madame	SCHULTHESS Frédérique	Conseil départemental Marne 40 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	1 représentant des groupements de communes	en cours de désignation				
		en cours de désignation				
	1 représentant des communes	en cours de désignation				
		en cours de désignation				
Collège 2	2 représentants des associations agréées oeuvrant dans le domaine sanitaire	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
		Monsieur	FOURQUET Francis	Député régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT
		Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux	10200	BAR SUR AUBE
	2 représentants des associations de retraités et PA	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME
		Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Étion	08090	DAMOUCY
		Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hirondelles	52100	SAINT DIZIER
	2 représentants des associations des PH dont une oeuvrant dans le champ de l'enfance handicapée	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube	10000	TROYES
		Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY
		Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne	51100	REIMS
Collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Madame	PIUBELLO Marlène	Présidente de la CT Sud Directrice gén	10450	BREVIANDES
		Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS
Collège 4	1 représentant des OS de salariés	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT
		Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presse	55170	ANCREVILLE
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UNED-UNIFED Directeur de l'ADASMS	52220	PUELLEMONTIER
		en cours de désignation		Représentant CG-PME		
	1 représentant des OS des artisans, des commerçants et des professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard 1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets	51100	REIMS
1 représentant des OS des exploitants agricoles	en cours de désignation					
	en cours de désignation					
Collège 5	1 représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte c/ la précarité	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-	51100	REIMS
		Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS

Collège 7	4 représentants des institutions accueillant des personnes handicapées	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEL-URAPEI Administrateur des Papillons blancs	51100	REIMS
		Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEL-URAPEI DG GPEAJH	51081	REIMS
		Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
		Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
		Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC	51510	FAGNIERES
		Madame	GUERIN Delphine	Déléguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
		Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
		Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des institutions accueillant des personnes en PA	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de TURIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
		Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles	51100	REIMS
		Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur	10100	ROMILLY SUR SEINE
		Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison	10300	SAINTE SAVINE
		Madame	VAILLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
		Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	1 représentant des institutions accueillant des personnes en difficultés sociales	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
		Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 médecin URPS	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
		Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	2 membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
		Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
		Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM	10105	ROMILLY SUR SEINE
			Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM	51022

#### Membres avec voix consultative :

Sont membres de la commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

La préfète de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

La directrice régionale de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

La directrice régionale de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

#### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

#### Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Le Directeur Général

de l'Agence Régionale de Santé,

Par intérim,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté n°2015-386 du 1<sup>er</sup> juin 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile

## VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n°2015-317 du Directeur général de l'ARS en date du 18 mai 2015 est abrogé.

### Article 2

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la **prévention** en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,

Monsieur le Docteur Jean-Luc GRILLON, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

#### Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur le Recteur de l'académie de Reims, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;

Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse représenté par Mme Sylvie RIVERON;

Le directeur départemental de la cohésion sociale ou le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département chef-lieu de la région, Madame Martine ARTZ ;

Madame Nadine DELABRE, SPIP de la Marne,

#### Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,

Madame Kim DUNTZE, titulaire, Monsieur René-Paul SAVARY, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Marne,

Monsieur Bernard BAS, titulaire, Madame le docteur Sylvie PLIQUE, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de l'Aube,

Monsieur Jean LIPP, titulaire, Monsieur le docteur Rodolphe HEMMERLING, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Haute-Marne,

Madame Bérangère POLETTI, titulaire, Madame, Anne FRAIPONT, suppléante, désignées par le Président du conseil départemental des Ardennes,

Monsieur Denis MAILLOT, titulaire, Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Madame Marie-France COLLOT, titulaire, Monsieur Didier HERBILLON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur William HANDEL, titulaire, Monsieur Dany CARTON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Monsieur Claude WALLENDORFF, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France.

#### Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,

Monsieur Jean-Luc MARTEL, titulaire, Monsieur Stéphane ATTIGNY, suppléant, désignés par le Directeur général de la CNAM,

Monsieur Patrick HARTER, titulaire, Madame Anne LOSFELD, suppléante, RSI,

Monsieur le Dr Jean-Louis ROYER, titulaire, Monsieur Hubert BRUNEEL, suppléant, MSA.

### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

### Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté n°2015-387 du 1<sup>er</sup> juin 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines des prises en charge et accompagnements médico-sociaux

VU

Le code de la santé publique ;  
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;  
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;  
L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoit CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n°2015-318 pris par le Directeur général de l'ARS en date du 18 mai 2015 est abrogé.

Article 2

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Benoit CROCHET, Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,  
Monsieur Alfred NORDIN, DRJSCS, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur Pierre-Philippe CABOURDIN, Recteur de l'académie de Reims,  
Monsieur le Directeur ou son représentant, DRJSCS,  
Monsieur le Directeur ou son représentant, DIRECCTE,  
Madame la Directrice ou son représentant, DDCSPP du chef lieu de région,

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,  
Madame Frédérique SCHULTHESS, titulaire, Monsieur René-Paul SAVARY, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Marne,  
Monsieur Bernard De la HAMAYDE, titulaire, Madame Elisabeth PHILIPPON, suppléante, désignés par le Président du conseil départemental de l'Aube,  
Madame Marie-Claude LAVOCAT, titulaire, Monsieur Philippe BOSSOIS, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental de la Haute-Marne,  
Madame Bérengère POLETTI, titulaire, Monsieur Paul GEOFFROY, suppléant, désignés par le Président du conseil départemental des Ardennes,  
Monsieur Florian LECOULTRE, titulaire, Monsieur Jean MARX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,  
Madame Yanik ULKU, titulaire, Monsieur Alain LESCOUET, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,  
Monsieur René SCHULLER, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,  
Monsieur Patrice VOIRIN, titulaire, Monsieur Claude WALLENDORF, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,

Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,  
Monsieur Matthieu VERHULST, titulaire, Madame Aurélie COMBES-RICHARD, suppléante, désignés par le Directeur général de la CNAM,  
Monsieur Patrick HARTEER, titulaire, Madame Virginie CARPENTIER, suppléante, RSI,  
Monsieur Christian LEBEGUE, titulaire, Madame Sylvie GUILBERT, suppléante, MSA.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Le Directeur général p.i de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoit CROCHET

-----  
DIRECTION REGIONALE DE L'ENTREPRISE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Décision en date du 9 juin 2015 d'affectation à titre d'intérim à la fonction d'inspection du travail des établissements de transport ferroviaire et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire du département de la Marne

## **Pôle Politique du Travail**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne,

Vu le code du travail, notamment les articles R 8 122-3 et suivants,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique d'état

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014, portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision du 23 juillet 2014, localisant et délimitant les unités de contrôle et les sections d'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de la région Champagne-Ardenne

Décide:

Article 1er. – est affectée à titre d'intérim à la fonction d'inspection du travail des établissements de transport ferroviaire et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire du département de la Marne et des entreprises extérieures, qui interviennent au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation :

Madame Marie-Claire CHRETIEN, inspectrice du travail,

Article 2 . – Le Directeur Régional des entreprises , de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Châlons en Champagne, le 9 juin 2015

Pour le directeur régional,  
Le directeur régional adjoint,

*Signé* : Dominique SACLEUX

---

## MENTIONS INSEREES

Renouvellement tacite d'autorisations en date du 14 avril 2015, par application des dispositions de l'article L.6122-10 du code de la sante publique

Par application des dispositions de l'article L6122-10 du code de la santé publique, les autorisations suivantes sont renouvelées tacitement en date du 14 avril 2015 :

autorisation accordée le 17/12/2003, à l'Institut Jean Godinot à Reims (Marne), pour l'exploitation d'une activité de soins de médecine en hospitalisation à temps partiel.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 23 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 30/09/2004, à l'Institut Jean Godinot à Reims (Marne), pour l'exploitation d'une activité de soins de chirurgie en hospitalisation à temps complet.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 22 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 28/04/2009, à la SCM "Cabinet Radiologique" à Charleville-Mézières (Ardennes), pour l'exploitation d'un scanographe à usage médical sur le site de la clinique du Parc à Charleville-Mézières.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 11 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 24/02/2011 au centre hospitalier universitaire de Reims (Marne), pour l'exploitation de l'autorisation d'activité de soins relative aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon les modalités suivantes :

-Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle de stimulation multisite et de défibrillation,

-Actes portant sur les cardiopathies de l'adulte,

-Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exception des actes réalisés en urgence.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 24 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 24/02/2011 au centre hospitalier de Troyes (Aube), pour l'exploitation de l'autorisation d'activité de soins relative aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon les modalités suivantes :

-Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle de stimulation multisite et de défibrillation,

-Actes portant sur les cardiopathies de l'adulte,

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 24 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 24/02/2011 à la Polyclinique Courlancy à Reims (Marne), pour l'exploitation de l'autorisation d'activité de soins relative aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon la modalité suivante :

-Actes portant sur les cardiopathies de l'adulte,

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 24 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 28/04/2009, à la SCM "Cabinet Radiologique" à Charleville-Mézières (Ardennes), pour l'exploitation d'un appareil IRM sur le site de la clinique du Parc à Charleville-Mézières.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 11 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 08/09/2009, au centre hospitalier de Troyes (Aube), pour l'exploitation d'une activité de soins de Chirurgie en hospitalisation complète.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 23 février 2016 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 26/05/2009, au centre hospitalier universitaire de Reims (Marne), pour l'exploitation d'une activité de soins de Chirurgie en hospitalisation à temps partiel.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 30 septembre 2015 pour une durée de 5 ans.

autorisation accordée le 02/08/2010, à la clinique de Champagne à Troyes (Aube), pour l'exploitation d'une activité de soins de gynécologie-obstétrique en hospitalisation à temps complet.

Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à partir du 22 mars 2016 pour une durée de 5 ans.